

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
11 JUIN 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 mai 2024
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 29 mai 2024
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 SSI - Rapport de l'an 11 relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie avec la M.R.C. des Jardins-de-Napierville
 - 5.2 *RETRAIT - SSI - Appel d'offres - Camion secours*
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Déclaration d'intérêts pécuniaires - M. Bertrand Boire - 2024
 - 6.2 Dépôt - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023
 - 6.3 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Mai 2024
 - 6.4 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mai 2024
 - 6.5 Transferts budgétaires du mois de mai 2024
 - 6.6 Modifications diverses du Cadre de gestion des ressources humaines - Adoption définitive
 - 6.7 Inscription au Congrès 2024 de la FQM
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc
 - 7.2 Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout
 - 7.3 Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues
 - 7.4 Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2
 - 7.5 Avis de motion - Règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics
 - 7.6 Projet - Règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics
 - 7.7 Avis de motion - Règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires
 - 7.8 Projet - Règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Assemblée publique de consultation - 1er projet de règlement no. 557 - Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- 8.2 2e projet - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles
- 8.3 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement no. 562 - Règlement modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 8.4 Règlement no. 562 modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 8.5 Avis de motion - Règlement no. 565 - Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville
- 8.6 Projet - Règlement no. 565 - Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville
- 8.7 Avis de motion - Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux
- 8.8 1er projet - Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux
- 8.9 Avis de motion - Règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 8.10 Projet - Règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 8.11 Demande de dérogation mineure - DM 2024-002 - 6, rue Joanie
- 8.12 Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture CPTAQ - Abattoir de proximité - 39, rang Double
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 *AJOUT - Octroi du contrat pour les travaux de pavage mécanisé - 2024*
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Entente Loisirs – Proposition de la Municipalité de Napierville
- 11 VARIA
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 11 juin 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

2024-06-164 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-165 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour avec le retrait du point 5.2 - « SSI - Appel d'offres - Camion secours » de la section Sécurité publique et avec l'ajout du point 9.1 - « Octroi du contrat pour les travaux de pavage mécanisé - 2024 » dans la section des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-06-166 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 mai 2024**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2024-06-167 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 29 mai 2024

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-06-168 SSI - Rapport de l'an 11 relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie avec la M.R.C. des Jardins-de-Napierville

01. Considérant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;

02. Considérant que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, en lien avec ce schéma;

03. Considérant le rapport annuel d'activités de l'an 11, complété par le directeur du service de Sécurité incendie de la Municipalité de Napierville, M. Patrick Gagnon;

04. Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le rapport de l'an 11 relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie avec la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - Déclaration d'intérêts pécuniaires - M. Bertrand Boire - 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Mai 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-169 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mai 2024

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 mai 2024 au montant de 522 766,74\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-170 Transferts budgétaires du mois de mai 2024

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des finances, faisant état des transferts budgétaires du mois de mai 2024 au montant de 1 758\$;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts budgétaires du mois de mai 2024 d'un montant total de 1 758\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-171 Modifications diverses du Cadre de gestion des ressources humaines - Adoption définitive

01. Considérant que plusieurs aspects du Cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité avaient besoin d'être revus afin de mieux refléter les pratiques internes actuelles de la Municipalité ainsi que sa politique en matière des conditions de travail;

02. Considérant le projet de modification du Cadre, préparé par la direction et adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024 par le biais de la Résolution no. 2024-05-131;

03. Considérant la communication électronique, transmise par la direction à l'ensemble des employés de la Municipalité au sujet des modifications à venir le 15 mai 2024;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter définitivement et de rendre effectives les modifications du Cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité, telles qu'approuvées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024 avec l'ajout de la précision, à l'article 57 du Cadre, sur l'heure du dîner des employés manuels qui s'étend de 11h30 à 12h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-172 Inscription au Congrès 2024 de la FQM

01. Considérant la tenue du Congrès annuel de la FQM au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2024;

02. Considérant le coût d'inscription de 990\$ taxes en sus par personne jusqu'au 21 juin 2024;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense pour 6 inscriptions au Congrès 2024 pour un total de 5 940\$ taxes en sus;

D'autoriser la dépense pour l'hébergement des membres du personnel et du conseil municipal assistant à l'événement pour un total estimé de 5 960 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2024-06-173 Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-174 Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-175 Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-176 **Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mai 2024;

02. Considérant qu'un projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mai 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-177 **Avis de motion - Règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-178 **Projet - Règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 563 modifiant le Règlement no. 498 décrétant les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2024-06-179 Avis de motion - Règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-180 Projet - Règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 569 modifiant le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark en matière des normes de sécurité supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Assemblée publique de consultation - 1er projet de règlement no. 557 - Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-181 2e projet - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant que le 1er projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue la séance tenante et dont l'avis public a été donné le 16 mai 2024;

04. Considérant le 2e projet de règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles;

05. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 2e projet de règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles;

D'envoyer une copie du 2e projet de règlement no. 557 ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assemblée publique de consultation - Projet de règlement no. 562 - Règlement modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-182 Règlement no. 562 modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue la séance tenante et dont l'avis public a été donné le 16 mai 2024;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 562 modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

D'envoyer une copie du Règlement no. 562 adopté ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-183 Avis de motion - Règlement no. 565 - Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 565 Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 565 Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-184 Projet - Règlement no. 565 - Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 565 - Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 565 - Règlement de concordance avec le Règlement URB-205-15-2023 de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;

D'envoyer une copie du projet ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-185 Avis de motion - Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-186 1er projet - Règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

02. Considérant le 1er projet de règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no. 567 modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux;

D'envoyer une copie du projet ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-187 Avis de motion - Règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-188 Projet - Règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 568 révisant le Règlement no. 167 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-189 Demande de dérogation mineure - DM 2024-002 - 6, rue Joanie

01. Considérant que M. Éric Poirier a déposé une demande de dérogation mineure en date du 6 mai 2024 concernant sa future propriété située au 6, rue Joanie, à titre du promettant acheteur, et ce, sur procuration du propriétaire actuel, M. Simon Carrière;

02. Considérant que la demande de dérogation mineure no. 2024-002 vise à autoriser la construction d'un troisième bâtiment accessoire au 6, rue Joanie, dans le cas présent d'une remise, d'une superficie de 41,8 m² (superficie de l'aire fermée de 27,87 m²), alors que le Règlement de zonage n'autorise actuellement que 2 bâtiments accessoires par bâtiment principal et limite leur superficie à 18,6 m² maximum;

03. Considérant la résolution partiellement favorable du CCU (CCU-24-10), prise lors de sa séance du 5 juin 2024, à l'égard de la demande de dérogation mineure en cause;

04. Considérant que les membres du CCU, ayant analysé la demande, sont d'avis que la grande superficie du terrain, la présence d'une haie mature au pourtour du terrain qui réduit l'impact sur les propriétés adjacentes et le fait que le bâtiment accessoire en question ne sera pas visible de la rue, ni des terrains voisins permettent d'accorder partiellement la demande;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

05. Considérant la publication d'un avis public informant la population de la demande en cause le 23 mai 2024;

06. Considérant qu'après avoir expliqué la teneur de la demande en cause, le Maire a invité toute personne intéressée et présente à s'exprimer sur la demande;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Sur recommandation du CCU de la Municipalité, d'accorder partiellement la demande de dérogation mineure no. 2024-002 au 6, rue Joanie, en autorisant l'ajout d'un troisième bâtiment accessoire sur le terrain et en limitant la superficie de l'aire fermée de celui-ci à 20 m²;

D'assujettir l'autorisation de la demande à l'obligation de maintenir la haie de cèdre sur les limites des lots arrière et latérales de la propriété visée;

De transmettre une copie de la présente résolution au demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-190 Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture CPTAQ - Abattoir de proximité - 39, rang Double

01. Considérant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, adressée à la CPTAQ visant l'autorisation de faire l'aménagement d'un abattoir de proximité sur la propriété située au 39, rang Double;

02. Considérant que le projet consiste en la mise en place d'un local d'une superficie de 240 m² dans lequel seront abattues environ 800 bêtes par année qui proviendront de l'élevage du demandeur, d'encan et de diverses fermes;

03. Considérant que le projet respecte les dispositions du Règlement de zonage de la Municipalité, plus particulièrement l'article 130;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la présente demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2024-06-191 Octroi du contrat pour les travaux de pavage mécanisé - 2024

01. Considérant que le pavage mécanisé est une activité régulière d'entretien du réseau routier qui permet de maintenir une qualité minimum de roulement et protéger la fondation de rue;

02. Considérant la demande de prix no. 24-TP-043, effectuée par la Municipalité le 6 juin 2024 auprès des entrepreneurs d'intérêt pour des travaux de pavage mécanisé sur les routes de son territoire ainsi que sur le terrain sportif du parc Michel-Dumouchel;

03. Considérant les prix reçus par la Municipalité en date du 11 juin 2024;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat des travaux de pavage mécanisé pour l'année 2024, soit l'item 1.1 et 2.1 du bordereau de soumission, à MSA Infrastructures Inc., le plus bas soumissionnaire conforme de la demande de prix no. 24-TP-043, pour un montant de 61 741,58\$ taxes incluses;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution et du bon de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2024-06-192 Entente Loisirs - Proposition de la Municipalité de Napierville

01. Considérant la réception d'une proposition d'entente de délégation de compétences en matière de Loisirs de la Municipalité de Napierville;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à la Municipalité de Napierville la mise en place d'une table de négociation regroupant les comités de loisirs de chacune des deux Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-193 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI 11 JUIN 2024 A 20H00 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 juin 2024 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le _____

Jean-Marie Mercier,
Maire